

Article – 1 - Organisation

Le 34 ème Triathlon International de Nouméa – Banque de Nouvelle-Calédonie est organisé par la Ligue Calédonienne de Triathlon (LCTRI) affiliée à la Fédération Française de Triathlon en partenariat avec la Ville de Nouméa. Le règlement de la FFTRI s'applique.

Article – 2- L'épreuve

L'épreuve est un triathlon M (distance Olympique) dont le parcours comporte 1,5 km de natation, 40 km de vélo et 10 km de course à pied. La compétition est régie par le règlement de la FFTRI. C'est une épreuve sans drafting ouverte aux licenciés et aux non licenciés et qui peut être réalisée en individuel ou par équipe de 2 à 7 compétiteurs.

Selon le règlement de la FFTRI, seuls les compétiteurs âgés de 18 ans et plus dans l'année civile peuvent participer en individuel.

Les minimes et cadets peuvent participer en équipe uniquement s'ils sont licenciés FFTRI, FFN, FFC ou FFA, dans des équipes composées à minima de 4 équipiers (un nageur, un cycliste et deux coureurs à pied) et ils ne peuvent réaliser qu'une seule discipline.

Article – 3 - Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur inlive.nc. Pour plus de renseignements merci de prendre contact avec la ligue de triathlon calédonienne au 28 18 33 ou par mail à lctri@lagoon.nc.

Article -4- Conditions d'admissibilité

- 4-1 -Licenciés

Pour les participants en individuel, les licences acceptées sont celles émises par les fédérations de Triathlon.

Pour les participants par équipe, les licences acceptées sont celles émises par les fédérations de Triathlon, de Natation, de Cyclisme et d'Athlétisme. Elles seront acceptées en fonction de la discipline qui sera pratiquée au sein de l'équipe.

-4-2 – Non licenciés

Les compétiteurs en individuel non licenciés devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon.

Les compétiteurs par équipe non licenciés devront fournir un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon ou de la Natation, ou du Cyclisme ou de la Course à Pied. Le certificat médical sera pris en compte en fonction de la discipline qui sera pratiquée au sein de l'équipe. Un certificat médical autorisant la pratique du Triathlon en compétition sera valable pour les trois disciplines.

Seuls les certificats médicaux datant de moins d'un an à la date de l'événement seront acceptés. Tout certificat médical falsifié ou non conforme à l'original délivré par un médecin dégage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident. Application de la loi n° 99-223 du 23 mars 1999.

Tous les compétiteurs non licenciés TRIATHLON en compétition engagés en individuel ou par équipe devront également fournir un des pass compétition.

Article – 5- Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé et toute usurpation d'identité dégage l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident.

Article – 6 – Classement

L'épreuve donnera lieu à un classement scratch séparé, hommes et femmes, en « Elite » et par catégories d'âge.

Un classement « équipes », hommes, femmes et mixtes sera établi pour les équipes de 2 à 3 compétiteurs, et les équipes de plus de trois compétiteurs.